



**CANADA  
QUÉBEC – MRC DU GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER**

**ST-LUDGER, LE 30 MARS 2017**

Procès-verbal de la séance extraordinaire de la Municipalité de Saint-Ludger tenue le jeudi 30 mars 2017 à 19 h 30, au 212 rue La Salle, salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers Bernard Rodrigue, Denis Poulin, Jean-Luc Boulanger, Monique Phérvong Lenoir, Roger Nadeau et Huguette Robert.

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Bernardin Gagnon, maire. Madame Julie Létourneau, directrice générale, est présente et assume le secrétariat.

La convocation pour la séance extraordinaire a été signifiée à chacun des membres du conseil en mains propres par la directrice générale, chacun des conseillers a reçu et signé l'avis pour la séance extraordinaire du 30 mars 2017.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

La régularité du quorum ayant été constatée par monsieur le maire, celui-ci déclare la séance extraordinaire ouverte en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution 2017-03-105

ATTENDU que chacun des membres du conseil a reçu le projet d'ordre du jour du 30 mars 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Bernard Rodrigue  
APPUYÉ PAR : madame Monique Phérvong Lenoir  
ET RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour qui suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions de l'assistance
4. Fonds conjoncturel de développement – Mandat pour signature du protocole d'entente avec le MAMOT
5. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune personne présente.

**4. FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT – MANDAT POUR SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE MAMOT**

Résolution 2017-03-106

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Ludger a déposé une demande d'aide financière au programme *Fonds conjoncturel de développement* du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) ;

ATTENDU que les modalités de cette contribution seront spécifiées dans un protocole d'entente à être signée par la Municipalité et le MAMOT ;

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Denis Poulin  
APPUYÉ PAR : madame Huguette Robert  
ET RÉSOLU

QUE madame Julie Létourneau, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Ludger, le protocole d'entente avec le MAMOT dans le cadre du *Fonds conjoncturel de développement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

**5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Résolution 2017-03-107

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Jean-Luc Boulanger  
QUE la séance extraordinaire soit levée. Il est 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers

Je, Bernardin Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Bernardin Gagnon, Maire

\_\_\_\_\_  
Julie Létourneau, Dir. Gén.